



LA ZONTIENNE * 2024

Règlement

Art 1 - Le Club **ZONTA-NIMES-ROMAINES**, organise sa **16ème course « LA ZONTIENNE »**, le dimanche 13 octobre 2024 en accord avec la ville de Nîmes.

Art 2 - Le parcours est conforme au règlement des courses hors stade.

Lieu : Domaine du Mas d'Escattes - Nîmes Courbessac - Route de Poulx - D127

Zone manifestation : ancien stade de Courbessac

Date : le dimanche 13 octobre 2024 à :

- 9h00 course mixte 10 km
- 9h10 randonnée mixte 10 km
- 10h00 course exclusivement féminine 5 km
- 10h10 randonnée mixte 5 km

1 ravitaillement à mi-parcours pour le 10 km et 1 à l'arrivée pour tous (tes) les participants (tes).

Art 3 - La course du 10km (hommes et femmes) (à partir des Cadets nés (nées) - en 2008/2009).
La course du 5 km est exclusivement féminine (à partir des Minimes nées en 2010/2011).

Age minimum : 16 ans - Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs et coureuses licencié(e)s et non licencié(e)s mineur (e)s, âgé(e)s de 16 à 18 ans.

La participation à l'une des deux courses est subordonnée à la présentation :

- Pour les licenciés : licence FFA - FSG - UFOLEP - Triathlon
- Pour les non licenciés : **Inscription P.P.S obligatoire (Parcours de prévention Santé)**.
- S'inscrire sur pps.athle.fr Un numéro PPS et une attestation PPS vous seront délivrés rapidement (Validité 3 mois) lors de votre inscription. (Démarche rapide et facile).
- L'inscription au P.P.S. vient en remplacement du certificat médical

Les Randonnées mixtes : pas de certificat médical demandé. Epreuve ouverte à tous. Mineurs (es) sous la responsabilité des parents.

« Je reconnais être physiquement apte à participer à la randonnée sous ma propre et entière responsabilité en fonction de mes moyens physiques »

Art 4 - Les inscriptions pourront être faites :

- Sur le site : www.endurancechrono.com

A compter du 5 août 2024 jusqu'au Samedi 12 octobre 2024 à 12 h.

- Dans le **HALL DU PARNASSE** 827 chemin du Mas de Vignoles, 30900 NIMES :
 - Jeudi 10 octobre de 12h à 20h.
 - Vendredi 11 octobre de 12h à 20h.
 - Samedi 12 octobre de 9h à 16h.

IL N'Y A PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE 13/10/24 JOUR DE LA MANIFESTATION

Art 5 - Retrait des dossards :

- HALL DU PARNASSE 827 chemin du Mas de Vignoles, 30900 NIMES :

- Jeudi 10 octobre de 12h à 20h.
- Vendredi 11 octobre de 12h à 20h.
- Samedi 12 octobre de 9h à 16h.

- Dimanche 13 octobre matin sur le site de la manifestation de 8h à 10h (contact 06.13.45.46.67)

Sous réserve d'avoir reçu les dossiers complets avant le 12 octobre 2024 à 12 h.

Art 6 - Santé et Assurance :

Le service médical sera assuré par l'Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs du Languedoc-Roussillon (UNASS) et d'un médecin. Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les concurrents (tes) sur la course. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés (es) sont couverts (tes) par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants (tes) non licenciés (es) de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique futur ou immédiat.

Chacun se doit de posséder sa propre assurance.

Art 7 - Tous les participants devront régler la somme de 14 € pour le 10 km - la somme de 12 € pour le 5 km et 10 € pour les randonnées

- Pour inscription sur le site www.endurancechrono.com

- Pour inscription au HALL du PARNASSE - Espèces ou Chèques à libeller à l'ordre de ZONTA CLUB NIMES ROMAINES.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

**Présence d'un camion bière & limonade sur le site :
3 € la boisson à payer en sus au moment de votre inscription**

Art 8 - Sécurité :

Les concurrents (tes) devront respecter les mesures de sécurité sur la zone de manifestation et sur les parcours.

Art 9 - Récompenses :

La remise des prix est attribuée :

- Aux 3 premiers au scratch pour les 2 courses
- Aux premiers de chaque catégorie pour les 2 courses :
- A la première de chaque randonnée.

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Art 10 - Droit à l'image : Lors de cet événement vous risquez d'être pris (ses) en photo - Si vous vous y opposez, veuillez prévenir l'Organisation de la Zontienne.

Art 11 - Tout (toute) concurrent (e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il ou Elle s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à courir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

